

velours vert, chaperon et mantelet d'hermine ; avec le cordon composé d'une chaîne d'or en tortis, au bout de laquelle pendoit sur l'estomac un porc-épic d'or, avec ces mots pour devise, *cominus et eminus*, de près et de loin.

Cet Ordre s'appeloit aussi du Camail, à cause d'un anneau d'or garni d'un camaïeu, ou pierre d'agate, qu'on donnoit aux chevaliers. La marque de l'Ordre est page 165, pl. XI, n° 3.

Aboli sous Louis XII.

1399.

ORDRE *du Bain*. (ANGLETERRE.)

Quelques-uns le font remonter à Richard II; d'autres, entre lesquels se trouve Cambden, le rapportent à Henri IV, et disent que c'est ce prince qui en fut l'instituteur, en 1399. Voici, selon eux, à quelle occasion. Henri étoit au bain : un chevalier vient lui dire que deux dames veuves étoient venues lui demander justice : aussitôt il saute hors du bain, en s'écriant que la justice

envers ses sujets étoit un devoir préférable au plaisir de se baigner ; et, à cette occasion, il créa un ordre de chevaliers du Bain.

L'Ordre fut composé de quarante-deux chevaliers. Ils devoient porter sur l'épaule gauche un écu de soie bleu céleste à trois couronnes d'or en broderie, et pour devise ces mots, *tria juncta in uno*, trois en un seul, pour signifier les trois personnes de la Trinité.

Avant de recevoir les éperons d'or, qui étoient la marque de l'ancienne chevalerie, ils se mettoient au bain.

A leur réception, ils prêtoient le serment d'aimer Dieu sur toutes choses, de défendre et soutenir les intérêts de l'Eglise au péril de leur vie ; de porter honneur au roi et de défendre ses droits ; de prendre sous leur protection les veuves, les orphelins et les vierges, et de les maintenir de tout leur pouvoir. Puis on les revêtoit de l'habit de l'Ordre, qui consistoit en une espèce de soutane et un grand manteau, les uns disent écarlate, les autres bleu céleste, avec un chaperon, et une aigrette blanche.

Cet Ordre, après avoir été comme enseveli pendant bien des années, s'est remontré en 1725, sous le règne de Georges I^{er}, qui créa solennellement plusieurs chevaliers du Bain. La cérémonie

fut somptueuse ; et quoique le roi en eût voulu faire les frais, qui montèrent au moins à trente mille livres sterling, il en couta quatre à cinq cents livres de même valeur à chaque chevalier. Il y eut une circonstance remarquable ; c'est qu'au sortir de la chapelle de Westminster, le premier maître-d'hôtel du roi, le couperet à la main, et ceint d'un tablier blanc, dit à chaque chevalier : « Vous savez quel grand serment vous » venez de faire ; si vous l'observez, il vous fera » un grand honneur, mais si vous le faussez, je » serai obligé, par ma charge, de vous abattre » les éperons avec mon couperet. » Pour concilier plus de faveur à cet Ordre ressuscité, le roi avoit déclaré qu'il seroit comme la pépinière des chevaliers de la Jarretière. (Hume, Histoire d'Angleterre, in-4°, tome XIII, page 524.)

La marque actuelle de l'Ordre est une médaille d'or, portant sur fond azur, un sceptre au milieu de trois couronnes fermées, en or, accompagné d'une rose rouge, d'un côté, et d'un chardon, de l'autre, avec cette légende en lettres d'or sur fond rouge, *tria juncta in uno*, trois en un. Pag. 163, pl. XI, n° 4.

Cette médaille est attachée à un cordon rouge, qui se met en écharpe de gauche à droite, avec une étoile, brodée en argent sur le côté gauche

de l'habit, ayant au centre un médaillon, fond azur, chargé de trois couronnes fermées, en or, avec la légende qu'on vient de lire.

NOTE.

Sans qu'il y ait eu d'ordre du Bain en France, le bain y a été d'usage dans la création des chevaliers; et de vieux titres marquent que c'étoit au grand chambellan à préparer les bains des nouveaux chevaliers, *desquels les robes qu'ils avoient vêtues en entrant auxdits bains lui appartenoient.*

ORDRE du XIV^e Siècle, sans date certaine.

ORDRE de la Couronne. (FRANCE.)

Institué, à ce qu'on croit, par Enguerrand VII, seigneur de Couci, qui vivoit sous les rois Charles V et Charles VI. Sa marque devoit être une couronne renversée attachée au bras droit par une courroye. *Voy.* le père Hélyot, tom. 1, page 285.
